



Service administratif de rajustement
des pensions alimentaires pour enfants

FORMULAIRE D'ENTENTE SUR LES FRAIS RELATIFS AUX ENFANTS

N° de dossier SARPA : _____

Nom du parent 1 : _____

Nom du parent 2 : _____

MODIFICATIONS DEMANDÉES

Type de frais - Cocher le(s) type(s) de frais que vous voulez modifier

Frais de garde

Service de garde à la petite enfance à contribution réduite

- Ajouter (nouveaux frais)
- Supprimer (frais qui ne sont plus requis)
- Modifier (le montant)

\$

Préciser la nature des frais

Service de garde éducatif – en milieu scolaire à contribution réduite

- Ajouter (nouveaux frais)
- Supprimer (frais qui ne sont plus requis)
- Modifier (le montant)

\$

Préciser la nature des frais

↓
INITIALES DES
DEUX
PARENTS

Service de garde autre – si admissible à un allégement fiscal

- Ajouter (nouveaux frais)
- Supprimer (frais qui ne sont plus requis)
- Modifier (le montant)

\$

Préciser la nature des frais

Frais d'études postsecondaires (après l'école secondaire)

- Ajouter (nouveaux frais)
- Supprimer (frais qui ne sont plus requis)
- Modifier (le montant)

\$

Préciser la nature des frais

Frais médicaux

- Ajouter (nouveaux frais)
- Supprimer (frais qui ne sont plus requis)
- Modifier (le montant)

\$

Préciser la nature des frais

Frais particuliers

- Ajouter (nouveaux frais)
- Supprimer (frais qui ne sont plus requis)
- Modifier (le montant)

\$

Préciser la nature des frais

↓

INITIALES DES
DEUX
PARENTS

Nous consentons à ce que le SARPA modifie le montant des frais, tel qu'établi ci-dessus aux fins du rajustement de la pension alimentaire pour enfants.

Nous comprenons que le SARPA n'a pas vérifié l'exactitude du montant des frais, qu'il ne fournira aucun avis juridique aux parents ou à l'un d'eux et que nous pouvons obtenir un avis juridique indépendant au sujet de la présente entente afin que nous soyons informés de nos droits, nos obligations et des **implications fiscales** qui pourraient découler de la signature de ce formulaire d'entente.

Nous comprenons que les frais de garde, les frais d'études postsecondaires et les frais particuliers sont **réduits, le cas échéant, de tout avantage, subvention, déduction ou crédit d'impôt** y afférent, y compris de tout montant reçu par l'enfant dans le cadre des programmes d'aide financière aux études accordé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, diminué, le cas échéant, de la charge fiscale qui s'y rattache. Le montant de chacun de ces frais ainsi réduits est réputé être égal à zéro lorsque ce montant est négatif.

Nous reconnaissons être aptes à signer le présent formulaire d'entente et nous déclarons comprendre sa portée et ses conséquences.

Nous déclarons qu'aucune pression n'a été exercée ni aucune promesse ou représentation n'a été faite par un parent sur l'autre afin de signer le présent formulaire d'entente.

Nous comprenons que le présent formulaire d'entente sera valide uniquement lorsque les deux parents l'auront signé.

Nous comprenons que le SARPA effectuera le rajustement de la pension alimentaire conformément aux règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants et qu'il n'exercera aucune appréciation judiciaire au moment de calculer le montant de pension alimentaire rajusté.

Signature du parent 1 : _____ **Date :** _____

Signature du parent 2 : _____ **Date :** _____